

MARCHE N°24FCS01-2 - LOT N° 2
LOCATION ET MAINTENANCE D'UNE BALAYEUSE
ASPIRATRICE COMPACTE

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la consultation menée sous forme de procédure adaptée pour la location et la maintenance de balayeuses aspiratrices pour la Ville de Crépy-en-Valois,

DECIDE

Article 1 :

Un marché est conclu avec la société SAML SAS Service Assistance Maintenance Location (Groupe FAYAT) située à GRIGNY (91), 9/11 rue Gustave Eiffel, représentée par Monsieur Jean-Philippe CHAUBIER, Directeur général.

Article 2 :

Le marché est conclu pour la location d'une balayeuse cinq semaines par an, pour un montant de 5.950 €/HT (7.140 €/TTC), soit 29.750 €/HT (35.700 €/TTC) sur cinq ans maximum, révisable annuellement. Le marché donne également la possibilité de recourir à une durée de location supplémentaire aux tarifs suivants :

- 11,50 €/HT par heure
- 333,50 €/HT par jour
- 1.380,00 €/HT par semaine

Article 3 :

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification prévue le 1er juin 2024, reconductible quatre fois tacitement, soit une durée maximale de cinq ans.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 19 avril 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

19 AVR. 2024



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20240419-DEC2024-43-DE
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024